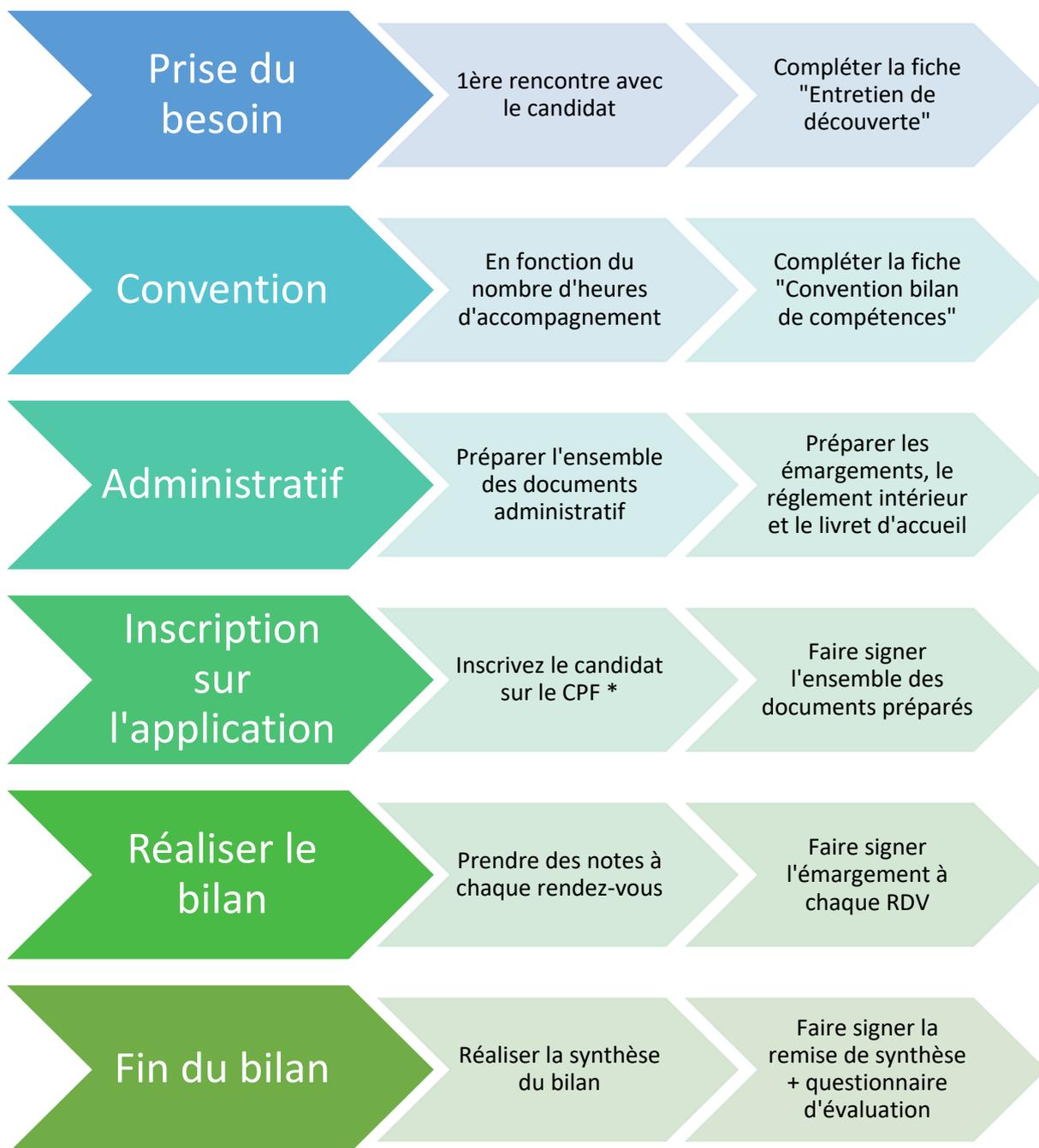


Attention, cette procédure doit être respectée à la lettre dans le cadre des bilans de compétences financés par le CPF. Un responsable d'Emplois & Compétences vérifiera chaque dossier afin qu'il soit conforme.



\*Le CPF est accessible sur [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

En cas de besoin, contactez rapidement un membre de l'équipe d'Emplois & Compétences ou par mail : [contact@emplois-competes.fr](mailto:contact@emplois-competes.fr)